

**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ**  
conformément au Règlement (CE) n°  
1907/2006, tel que modifié par le  
règlement de la Commission (UE)  
2020/878



## **HB 006 5L TROPIC 5L Bidons plastique**

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 11.09.2024
2.0	27.04.2025	00000000050339 685	Date de la première version publiée: 11.09.2024

---

### **RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise**

#### **1.1 Identificateur de produit**

Nom commercial : HB 006 5L TROPIC 5L Bidons plastique

Code du produit : 00000000050339685

#### **1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**

Utilisation de la substance/du mélange : Vaporisation  
Produit de couche de base

#### **1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**

**Société:**

BASF Coatings France SAS  
Z.I de Breuil-Le-Sec, Rue André Pommery  
60480 Breuil-Le-Sec  
France

**Adresse de contact:**

BASF Coatings Services AG Switzerland  
Huobstraße 3  
8808 Pfäffikon  
Switzerland

---

**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ**  
conformément au Règlement (CE) n°  
1907/2006, tel que modifié par le  
règlement de la Commission (UE)  
2020/878



## **HB 006 5L TROPIC 5L Bidons plastique**

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 11.09.2024
2.0	27.04.2025	000000000050339 685	Date de la première version publiée: 11.09.2024

---

Téléphone: +41(0)56 616 90 30  
adresse E-Mail: [product-safety-coatings@basf.com](mailto:product-safety-coatings@basf.com)

---

### **1.4 Numéro d'appel d'urgence**

Tox Info Suisse (STIZ): Tel. 145  
International emergency number:  
+49 180 2273-112

---

## **RUBRIQUE 2: Identification des dangers**

### **2.1 Classification de la substance ou du mélange**

#### **Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)**

Lésions oculaires graves, Catégorie 1      H318: Provoque de graves lésions des yeux.

Sensibilisation cutanée, Catégorie 1      H317: Peut provoquer une allergie cutanée.

### **2.2 Éléments d'étiquetage**

#### **Étiquetage (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)**

**HB 006 5L TROPIC 5L Bidons  
plastique**

Version 2.0      Date de révision: 27.04.2025      Numéro de la FDS: 00000000050339 685      Date de dernière parution: 11.09.2024  
Date de la première version publiée: 11.09.2024

---

Pictogrammes de danger :



Mention d'avertissement : Danger

Mentions de danger : H317 Peut provoquer une allergie cutanée.  
H318 Provoque de graves lésions des yeux.

Conseils de prudence : **Prévention:**  
P261 Éviter de respirer les brouillards ou les vapeurs.  
P280 Porter des gants de protection/ un équipement de protection des yeux/ du visage.  
**Intervention:**  
P305 + P351 + P338 + P310 EN CAS DE CONTACT AVEC

**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ**  
conformément au Règlement (CE) n°  
1907/2006, tel que modifié par le  
règlement de la Commission (UE)  
2020/878



## **HB 006 5L TROPIC 5L Bidons plastique**

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 11.09.2024
2.0	27.04.2025	00000000050339 685	Date de la première version publiée: 11.09.2024

---

LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/ un médecin.

P333 + P313 En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin.

P362 + P364 Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.

**Elimination:**

P501 Éliminer le contenu/ récipient dans une installation d'élimination des déchets agréée.

Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette:

alcool n-propylique

1,2-benzisothiazole-3(2H)-one

**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ**  
conformément au Règlement (CE) n°  
1907/2006, tel que modifié par le  
règlement de la Commission (UE)  
2020/878



## **HB 006 5L TROPIC 5L Bidons plastique**

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 11.09.2024
2.0	27.04.2025	00000000050339 685	Date de la première version publiée: 11.09.2024

---

| 2-méthyl-2H-isothiazol-3-one

### **2.3 Autres dangers**

Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus.

Informations écologiques: La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

Informations toxicologiques: La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

Si applicable, des informations sont fournies dans cette rubrique sur d'autres dangers qui n'engendrent pas de classification mais qui peuvent contribuer au danger global de la substance ou du mélange.

---

## **RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants**

### **3.2 Mélanges**

**HB 006 5L TROPIC 5L Bidons  
plastique**

Version 2.0      Date de révision: 27.04.2025      Numéro de la FDS: 00000000050339685      Date de dernière parution: 11.09.2024  
Date de la première version publiée: 11.09.2024

Nature chimique : polyuréthane  
solvant organique  
Eau

**Composants**

Nom Chimique	No.-CAS No.-CE No.-Index Numéro d'enregistrement	Classification	Concentration (% w/w)
alcool n-propylique	71-23-8 200-746-9 603-003-00-0	Flam. Liq. 2; H225 Eye Dam. 1; H318 STOT SE 3; H336 (Système nerveux	>= 3 - < 5

**HB 006 5L TROPIC 5L Bidons  
 plastique**

Version 2.0      Date de révision: 27.04.2025      Numéro de la FDS: 00000000050339685      Date de dernière parution: 11.09.2024  
 Date de la première version publiée: 11.09.2024

		central)	
1,2-benzisothiazole-3(2H)-one	2634-33-5 220-120-9 613-088-00-6	Acute Tox. 4; H302  Acute Tox. 2; H330  Skin Irrit. 2; H315  Eye Dam. 1; H318  Skin Sens. 1; H317  Aquatic Acute 1; H400  Aquatic Chronic 1; H410  -----  Facteur M (Toxicité aiguë	>= 0,025 - < 0,05

**HB 006 5L TROPIC 5L Bidons  
 plastique**

Version 2.0      Date de révision: 27.04.2025      Numéro de la FDS: 00000000050339685      Date de dernière parution: 11.09.2024  
 Date de la première version publiée: 11.09.2024

		pour le milieu aquatique): 1  Facteur M (Toxicité chronique pour le milieu aquatique): 1  _____  Limite de concentration spécifique  Skin Sens. 1; H317  >= 0,05 %	
2-méthyl-2H-isothiazol-3-one	2682-20-4 220-239-6	Acute Tox. 3; H301	>= 0,0015 - < 0,0025

**HB 006 5L TROPIC 5L Bidons  
plastique**

Version 2.0      Date de révision: 27.04.2025      Numéro de la FDS: 00000000050339 685      Date de dernière parution: 11.09.2024  
Date de la première version publiée: 11.09.2024

	613-326-00-9	Acute Tox. 2; H330  Acute Tox. 3; H311  Skin Corr. 1B; H314  Eye Dam. 1; H318  Skin Sens. 1A; H317  Aquatic Acute 1; H400  Aquatic Chronic 1; H410  _____  Facteur M (Toxicité aiguë pour le milieu	
--	--------------	---	--

**HB 006 5L TROPIC 5L Bidons  
plastique**

Version 2.0      Date de révision: 27.04.2025      Numéro de la FDS: 00000000050339 685      Date de dernière parution: 11.09.2024  
Date de la première version publiée: 11.09.2024

		aquatique): 10 Facteur M (Toxicité chronique pour le milieu aquatique): 1 <hr/> Limite de concentration spécifique Skin Sens. 1A; H317 >= 0,0015 % <hr/> Estimation de la toxicité aiguë	
--	--	---	--

**HB 006 5L TROPIC 5L Bidons  
plastique**

Version 2.0      Date de révision: 27.04.2025      Numéro de la FDS: 00000000050339685      Date de dernière parution: 11.09.2024  
Date de la première version publiée: 11.09.2024

			Toxicité aiguë par inhalation (poussières/brouillard): 0,11 mg/l

Pour l'explication des abréviations voir rubrique 16.

**RUBRIQUE 4: Premiers secours**

**4.1 Description des premiers secours**

Conseils généraux : Les secouristes doivent veiller à leur propre protection. Lors de danger d'inconscience du patient, disposition et transport en position latérale stable. Retirer immédiatement les vêtements souillés. En cas de doute, ou si les symptômes persistent, faire appel à un médecin. S'éloigner de la zone dangereuse. Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente.

**HB 006 5L TROPIC 5L Bidons  
plastique**

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 11.09.2024
2.0	27.04.2025	00000000050339 685	Date de la première version publiée: 11.09.2024

---

- En cas d'inhalation : Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.
- En cas d'inhalation, transporter la personne hors de la zone contaminée.
- Respiration artificielle en cas de respiration irrégulière ou d'arrêt respiratoire.
- En cas de contact avec la peau : Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.
- Laver immédiatement au savon et abondamment à l'eau en enlevant les vêtements contaminés et les chaussures.
- Ne PAS utiliser des solvants ou des diluants.
- En cas de contact avec les yeux : Rincer aussitôt à fond à l'eau courante pendant au moins 15 minutes en maintenant les paupières écartées.
- Consulter un ophtalmologue.
- Appeler immédiatement un médecin.
- Retirer les lentilles de contact si on peut le faire

**HB 006 5L TROPIC 5L Bidons  
plastique**

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 11.09.2024
2.0	27.04.2025	00000000050339 685	Date de la première version publiée: 11.09.2024

---

facilement.

En cas d'ingestion : Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.  
Ne PAS faire vomir.  
Rincer la bouche.

**4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés**

Symptômes : Des renseignements, c.-à-d. des renseignements supplémentaires sur les symptômes et les effets, peuvent être inclus dans les phrases d'étiquetage du GHS disponibles à la section 2 et dans les évaluations toxicologiques disponibles à la section 11.

Risques : Peut provoquer une allergie cutanée.  
Provoque de graves lésions des yeux.

**HB 006 5L TROPIC 5L Bidons  
plastique**

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 11.09.2024
2.0	27.04.2025	00000000050339 685	Date de la première version publiée: 11.09.2024

---

**4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**

Traitement : Pas d'antidote spécifique connu.  
Traiter de façon symptomatique.

---

**RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie**

**5.1 Moyens d'extinction**

Moyens d'extinction appropriés : Pulvérisateur d'eau  
Poudre sèche  
Mousse résistant à l'alcool  
Dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>)

Moyens d'extinction inappropriés : Jet d'eau à grand débit

**HB 006 5L TROPIC 5L Bidons  
plastique**

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 11.09.2024
2.0	27.04.2025	00000000050339 685	Date de la première version publiée: 11.09.2024

---

**5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**

Dangers spécifiques : Des produits de décomposition dangereux se forment pendant la lutte contre l'incendie en cas de feu.

**5.3 Conseils aux pompiers**

Équipements de protection particuliers des pompiers : Il se peut qu'un appareil respiratoire approprié soit nécessaire.

Information supplémentaire : En cas d'incendie, refroidir les citernes par arrosage.  
Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur.  
Collecter séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la rejeter dans les canalisations.

**HB 006 5L TROPIC 5L Bidons  
plastique**

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 11.09.2024
2.0	27.04.2025	00000000050339 685	Date de la première version publiée: 11.09.2024

---

---

**RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**

**6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Précautions individuelles : Éviter de respirer les vapeurs.

Garder à l'écart des sources d'inflammation.

Des conseils sur la manipulation du produit se trouvent  
aux rubriques 7 et 8 de cette fiche de données de  
sécurité.

Pour le personnel non urgentiste:

Pour les intervenants d'urgence:

Utiliser un équipement de protection individuelle.

Assurer une ventilation adéquate, surtout dans les  
endroits clos.

**6.2 Précautions pour la protection de l'environnement**

Précautions pour la protection de : Ne pas laisser le produit s'écouler de manière

**HB 006 5L TROPIC 5L Bidons  
plastique**

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 11.09.2024
2.0	27.04.2025	00000000050339 685	Date de la première version publiée: 11.09.2024

---

l'environnement

incontrôlée dans l'environnement.

Éviter la pénétration dans le sous-sol.

En cas de pollution de cours d'eau, lacs ou égouts,  
informer les autorités compétentes conformément aux  
dispositions locales.

**6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage**

Méthodes de nettoyage : Assurer une ventilation adéquate.

Contenir le déversement, absorber avec des matières  
absorbantes non combustibles, (par ex. sable, terre,  
terre de diatomées, vermiculite) et transférer dans un  
conteneur en vue d'une élimination conforme à la  
réglementation locale / nationale (voir section 13).

**6.4 Référence à d'autres rubriques**

Pour des considérations sur l'élimination, voir la section 13.

## **HB 006 5L TROPIC 5L Bidons plastique**

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 11.09.2024
2.0	27.04.2025	00000000050339 685	Date de la première version publiée: 11.09.2024

---

---

### **RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage**

#### **7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

Conseils pour une manipulation sans danger : Assurer une bonne aération des locaux, éventuellement procéder à une aspiration sur le lieu de travail.

Ne pas réintroduire les quantités résiduelles dans les récipients de stockage.

Il est interdit de fumer, manger et boire dans les zones d'application. Se reporter à la rubrique 8 pour en savoir plus sur la protection personnelle. Se conformer aux lois sur la santé et la sécurité au travail.

Lorsque les opérateurs, pour pulvériser ou non, doivent travailler à l'intérieur de la cabine de pulvérisation, il est peu probable que la ventilation soit suffisante pour contrôler les particules et les vapeurs de solvant dans tous les cas. Dans de telles circonstances, ils doivent porter un respirateur à air comprimé pendant le processus de pulvérisation et ce jusqu'à ce que la concentration de particules et de vapeurs de solvant aie

**HB 006 5L TROPIC 5L Bidons  
plastique**

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 11.09.2024
2.0	27.04.2025	00000000050339 685	Date de la première version publiée: 11.09.2024

---

chuté sous le seuil d'exposition.

Le poste de travail devrait être équipé d'une douche de secours et d'une douchette à yeux.

Eviter le contact avec la peau, les yeux, les vêtements.

Respecter les mesures de prudence habituellement applicables lors de la mise en oeuvre des produits chimiques.

Ne pas respirer les vapeurs ou le brouillard de pulvérisation.

Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion : Eviter toute source d'ignition: chaleur, étincelles, flammes nues. Les mesures correspondantes de sécurité contre l'incendie doivent être respectées.

Mesures d'hygiène : Retirer les vêtements souillés et les jeter en prenant des précautions. Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée de travail. Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.

**HB 006 5L TROPIC 5L Bidons  
plastique**

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 11.09.2024
2.0	27.04.2025	00000000050339 685	Date de la première version publiée: 11.09.2024

---

**7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**

Information supplémentaire sur les conditions de stockage : Conserver à l'écart de la chaleur. Eviter l'éclairage naturel direct. Fermer les conteneurs avec attention après ouverture et les stocker verticalement afin d'éviter des fuites. Défense de fumer. Pas d'admission pour le personnel non autorisé. Stocker uniquement dans des conteneurs réservés à ce produit. Respecter les étiquettes de mise en garde. Stocker à l'abri du gel. Conserver dans un endroit sec, frais et bien ventilé.

Précautions pour le stockage en commun : Tenir à l'écart des agents oxydants, des produits fortement alcalins et fortement acides afin d'éviter des réactions exothermiques.

Température de stockage recommandée : 5 - 40 °C

**HB 006 5L TROPIC 5L Bidons  
plastique**

Version 2.0      Date de révision: 27.04.2025      Numéro de la FDS: 00000000050339685      Date de dernière parution: 11.09.2024  
Date de la première version publiée: 11.09.2024

Matériel d'emballage : Matière appropriée: Vernis d'émaillage R 78433, résine phénol-époxydique EHD0022, Polyéthylène haute densité (PEHD), Polyéthylène basse densité (PELD), polyéthylène téréphtalate (PET), Polypropylène, acier inox 1.4301 (V2)

**7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)**

Utilisation(s) particulière(s) : D'autres informations sont contenues dans la Notice Technique.

**RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle**

**8.1 Paramètres de contrôle**

**Limites d'exposition professionnelle**

Composants	No.-CAS	Type de valeur (Type d'exposition)	Paramètres de contrôle	Base
propan-1-ol	71-23-8	VME	200 ppm	CH SUVA

**HB 006 5L TROPIC 5L Bidons  
plastique**

Version 2.0      Date de révision: 27.04.2025      Numéro de la FDS: 00000000050339  
685      Date de dernière parution: 11.09.2024  
Date de la première version publiée:  
11.09.2024

		500 mg/m <sup>3</sup>	
	Information supplémentaire: Possibilité d'intoxication par résorption transcutanée. Certaines substances pénètrent dans l'organisme non seulement par les voies respiratoires, mais également au travers de la peau. Il en résulte un accroissement notable de la charge toxique interne de l'individu exposé., Institut national de sécurité et de santé au travail, Institut National de Recherche et de Sécurité pour la prévention des accidents du travail et des maladies professionnelles		

**8.2 Contrôles de l'exposition**

**Mesures d'ordre technique**

Assurer une ventilation adéquate.

**Équipement de protection individuelle**

Protection des yeux/du visage : Lunettes de sécurité à protection intégrale (lunettes de protection totale) (EN 166)

Nécessaire en cas de risque de contact avec les yeux.

Protection des mains

**HB 006 5L TROPIC 5L Bidons  
plastique**

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 11.09.2024
2.0	27.04.2025	00000000050339 685	Date de la première version publiée: 11.09.2024

---

Remarques : Porter des gants de protection. N'importe quel gant de protection contre les produits chimiques certifié selon la norme EN ISO 374-1 convient : par ex. Gants en nitrile - épaisseur : 0,35 mm De plus amples informations sur le temps de pénétration sont disponibles sur demande au fabricant de gants. Les données sont basées sur l'information fournie par le fabricant de gants, le fabricant de matière première ou selon les particularités des composés du produit. Il convient de discuter au préalable avec le fournisseur des gants de protection si ceux-ci sont bien adaptés à un poste de travail spécifique. Demander des informations sur la perméabilité des gants au fournisseur. Les gants devraient être jetés et remplacés s'il y a le moindre signe de dégradation ou de perméabilité chimique. Protection préventive de la peau Matériaux adaptés pour le contact court terme (recommandé: minimum indice de protection 2, correspondant à une durée de perméation de > 30 min d'après EN ISO 374-1): Matériaux également adaptés

**HB 006 5L TROPIC 5L Bidons  
plastique**

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 11.09.2024
2.0	27.04.2025	00000000050339 685	Date de la première version publiée: 11.09.2024

---

pour une exposition directe prolongée (Recommandé: indice de protection 6, correspondant à une durée de perméation > 480 min d'après EN ISO 374-1): Matériaux adaptés pour la protection contre les projections (recommandé: minimum indice de protection 1, correspondant à une durée de perméation de > 10 min d'après EN ISO 374-1):

- Protection de la peau et du corps : Combinaison jetable résistante aux produits chimiques
- Le personnel devra porter des vêtements antistatiques, retardateurs de feu manufacturés en fibres naturelles et/ou en fibres synthétiques résistantes à la chaleur.
- Protection respiratoire : Appareils de protection respiratoires adéquats:
- Demi-masque avec filtre combiné de classe A1P2
- Lorsque les travailleurs sont confrontés à des concentrations supérieures aux limites d'exposition, ils doivent porter des masques appropriés et agréés.
- En cas d'exposition aux brouillards, projections ou à l'aérosol, porter une protection respiratoire individuelle

**HB 006 5L TROPIC 5L Bidons  
plastique**

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 11.09.2024
2.0	27.04.2025	00000000050339 685	Date de la première version publiée: 11.09.2024

---

Mesures de protection : et une combinaison de protection appropriées.

: Ne pas respirer les vapeurs/aérosols.

Les fontaines pour irrigation oculaire et les douches d'urgence doivent être d'accès facile.

Si ce n'est pas suffisant pour maintenir les concentrations de particules et de vapeurs sous les limites d'exposition en milieu de travail, utiliser des respirateurs certifiés adéquats.

Eviter le contact avec la peau, les yeux, les vêtements.

Respecter les mesures de prudence habituellement applicables lors de la mise en oeuvre des produits chimiques.

---

**RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques**

**9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

État physique : liquide

**HB 006 5L TROPIC 5L Bidons  
plastique**

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 11.09.2024
2.0	27.04.2025	000000000050339 685	Date de la première version publiée: 11.09.2024

---

Couleur	:	incolore
Odeur	:	de glycol
Point/ intervalle de fusion	:	non déterminé
Point/intervalle d'ébullition	:	non déterminé
Limite d'explosivité, inférieure / Limite d'inflammabilité inférieure	:	> 35 g/m <sup>3</sup>
Point d'éclair	:	> 70 °C Méthode: ISO 3679
Température d'auto- inflammation	:	> 200 °C
Température de décomposition	:	Aucune décomposition, si les prescriptions/indications pour le stockage et la manipulation sont respectées.
pH	:	7,0 - 9,0 Concentration: 500,00000 g/l
Viscosité	:	

**HB 006 5L TROPIC 5L Bidons  
plastique**

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 11.09.2024
2.0	27.04.2025	00000000050339 685	Date de la première version publiée: 11.09.2024

---

Viscosité, cinématique	:	non déterminé (40 °C)  14,9 mm <sup>2</sup> /s (23 °C)
Temps d'écoulement	:	44 s à 23 °C Section transversale: 3 mm Méthode: ISO 2431
Solubilité(s) Hydrosolubilité	:	non déterminé
Coefficient de partage: n- octanol/eau	:	Non applicable aux mélanges.
Pression de vapeur	:	non déterminé (20 °C)  non déterminé (50 °C)
Densité	:	1,005 g/cm <sup>3</sup> (20 °C)
Densité de vapeur relative	:	Plus léger que l'air.
Caractéristiques de la particule Taille des particules	:	La substance / le produit est commercialisé(e) ou utilisé(e)

**HB 006 5L TROPIC 5L Bidons  
plastique**

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 11.09.2024
2.0	27.04.2025	00000000050339 685	Date de la première version publiée: 11.09.2024

---

sous forme non solide ou sous forme de granulé.

**9.2 Autres informations**

Explosifs	:	Non explosif
Propriétés comburantes	:	La substance ou le mélange n'est pas classé comme comburant.
Inflammabilité (liquides)	:	Liquide combustible.
Combustibilité soutenue	:	Maintient la combustibilité: oui
Substances auto-échauffantes	:	La substance ou le mélange n'est pas classé comme auto-échauffant.
Taux de corrosion du métal	:	Non corrosif pour les métaux.
Miscibilité avec l'eau	:	miscible

---

**RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité**

**10.1 Réactivité**

Pas de réactions dangereuses connues dans les conditions normales d'utilisation.

**HB 006 5L TROPIC 5L Bidons  
plastique**

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 11.09.2024
2.0	27.04.2025	00000000050339 685	Date de la première version publiée: 11.09.2024

---

**10.2 Stabilité chimique**

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

**10.3 Possibilité de réactions dangereuses**

Réactions dangereuses : Pas de réactions dangereuses lors d'un stockage et d'une manipulation conformes aux prescriptions.

**10.4 Conditions à éviter**

Conditions à éviter : Eviter l'éclairage naturel direct.  
Protéger du gel.  
Chaleur.

**10.5 Matières incompatibles**

Matières à éviter : Tenir à l'écart des agents oxydants, des produits fortement alcalins et fortement acides afin d'éviter des réactions exothermiques.

**10.6 Produits de décomposition dangereux**

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

**HB 006 5L TROPIC 5L Bidons  
plastique**

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 11.09.2024
2.0	27.04.2025	00000000050339 685	Date de la première version publiée: 11.09.2024

---

**RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques**

**11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008**

**Toxicité aiguë**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Composants:**

**2-méthyl-2H-isothiazol-3-one:**

Toxicité aiguë par inhalation : CL50 (Rat, mâle et femelle): 0,11 mg/l  
Durée d'exposition: 4 h

Atmosphère de test: poussières/brouillard

Méthode: OCDE ligne directrice 403

BPL: oui

**Corrosion cutanée/irritation cutanée**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Lésions oculaires graves/irritation oculaire**

Provoque de graves lésions des yeux.

**HB 006 5L TROPIC 5L Bidons  
plastique**

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 11.09.2024
2.0	27.04.2025	00000000050339 685	Date de la première version publiée: 11.09.2024

---

**Sensibilisation respiratoire ou cutanée**

**Sensibilisation cutanée**

Peut provoquer une allergie cutanée.

**Sensibilisation respiratoire**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Mutagenicité sur les cellules germinales**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Cancérogénicité**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Toxicité pour la reproduction**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Toxicité par aspiration**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**11.2 Informations sur les autres dangers**

**Propriétés perturbant le système endocrinien**

**Produit:**

Evaluation : La substance/Le mélange ne contient pas de

**HB 006 5L TROPIC 5L Bidons  
plastique**

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 11.09.2024
2.0	27.04.2025	000000000050339 685	Date de la première version publiée: 11.09.2024

---

composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

---

**RUBRIQUE 12: Informations écologiques**

**12.1 Toxicité**

**Composants:**

**1,2-benzisothiazole-3(2H)-one:**

Facteur M (Toxicité aiguë : 1  
pour le milieu aquatique)

Facteur M (Toxicité : 1  
chronique pour le milieu  
aquatique)

**HB 006 5L TROPIC 5L Bidons  
plastique**

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 11.09.2024
2.0	27.04.2025	000000000050339 685	Date de la première version publiée: 11.09.2024

---

**2-méthyl-2H-isothiazol-3-one:**

Facteur M (Toxicité aiguë : 10  
pour le milieu aquatique)

Facteur M (Toxicité : 1  
chronique pour le milieu  
aquatique)

**12.2 Persistance et dégradabilité**

Donnée non disponible

**12.3 Potentiel de bioaccumulation**

**Composants:**

**alcool n-propylique:**

Coefficient de partage: n- : log Pow: 0,2 (25 °C)  
octanol/eau

Méthode: OCDE Ligne directrice 117

BPL: oui

**1,2-benzisothiazole-3(2H)-one:**

**HB 006 5L TROPIC 5L Bidons  
plastique**

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 11.09.2024
2.0	27.04.2025	00000000050339 685	Date de la première version publiée: 11.09.2024

---

Coefficient de partage: n- : log Pow: 0,7 (20 °C)  
octanol/eau

BPL: oui

**2-méthyl-2H-isothiazol-3-one:**

Coefficient de partage: n- : log Pow: -0,486 (25 °C)  
octanol/eau

pH: 7

Méthode: OCDE ligne directrice 107

BPL: oui

**12.4 Mobilité dans le sol**

Donnée non disponible

**12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB**

**Produit:**

Evaluation : Cette substance/ce mélange ne contient aucun  
ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable  
et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-

**HB 006 5L TROPIC 5L Bidons  
plastique**

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 11.09.2024
2.0	27.04.2025	00000000050339 685	Date de la première version publiée: 11.09.2024

---

accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus.

**12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien**

**Produit:**

Evaluation : La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

**12.7 Autres effets néfastes**

Donnée non disponible

---

**RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination**

**13.1 Méthodes de traitement des déchets**

**HB 006 5L TROPIC 5L Bidons  
plastique**

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 11.09.2024
2.0	27.04.2025	00000000050339 685	Date de la première version publiée: 11.09.2024

---

**Produit** : Ne pas rejeter dans les canalisations d'égout/les eaux superficielles/les eaux souterraines.

Les prescriptions nationales et locales doivent être respectées.

**Emballages contaminés** : Les conteneurs qui ne sont pas correctement vidés doivent être éliminés conformément à la directive 2008/98/CE.

Les emballages qui ne sont pas convenablement vidés doivent être éliminés comme ayant été utilisés.

**Code des déchets** : 08 01 11, déchets de peintures et vernis contenant des solvants organiques ou d'autres substances dangereuses

**HB 006 5L TROPIC 5L Bidons  
plastique**

Version 2.0      Date de révision: 27.04.2025      Numéro de la FDS: 00000000050339  
685      Date de dernière parution: 11.09.2024  
Date de la première version publiée:  
11.09.2024

---

---

**RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport**

**14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification**

<b>ADN</b>	: Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse
<b>ADR</b>	: Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse
<b>RID</b>	: Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse
<b>IMDG</b>	: Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse
<b>IATA</b>	: Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

**14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU**

<b>ADN</b>	: Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse
------------	---

**HB 006 5L TROPIC 5L Bidons  
plastique**

Version 2.0      Date de révision: 27.04.2025      Numéro de la FDS: 00000000050339685      Date de dernière parution: 11.09.2024  
Date de la première version publiée: 11.09.2024

---

<b>ADR</b>	: Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse
<b>RID</b>	: Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse
<b>IMDG</b>	: Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse
<b>IATA</b>	: Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

**14.3 Classe(s) de danger pour le transport**

<b>ADN</b>	: Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse
<b>ADR</b>	: Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse
<b>RID</b>	: Non réglementé comme étant une marchandise

**HB 006 5L TROPIC 5L Bidons  
plastique**

Version 2.0      Date de révision: 27.04.2025      Numéro de la FDS: 00000000050339  
685      Date de dernière parution: 11.09.2024  
Date de la première version publiée:  
11.09.2024

---

**IMDG** : dangereuse  
: Non réglementé comme étant une marchandise  
dangereuse

**IATA** : Non réglementé comme étant une marchandise  
dangereuse

**14.4 Groupe d'emballage**

**ADN** : Non réglementé comme étant une marchandise  
dangereuse

**ADR** : Non réglementé comme étant une marchandise  
dangereuse

**RID** : Non réglementé comme étant une marchandise  
dangereuse

**IMDG** : Non réglementé comme étant une marchandise  
dangereuse

**HB 006 5L TROPIC 5L Bidons  
plastique**

Version 2.0      Date de révision: 27.04.2025      Numéro de la FDS: 00000000050339  
685      Date de dernière parution: 11.09.2024  
Date de la première version publiée:  
11.09.2024

---

**IATA (Cargo)** : Non réglementé comme étant une marchandise  
dangereuse

**IATA (Passager)** : Non réglementé comme étant une marchandise  
dangereuse

**14.5 Dangers pour l'environnement**

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

**14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur**

Non applicable

**14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI**

Non applicable pour le produit tel qu'il est fourni.

---

**RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation**

**15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

Ordonnance sur la réduction des risques liés aux produits chimiques (ORRChim, SR 814.81) : Les conditions de limitation pour les annexes suivantes doivent être prises en compte:  
Annexe 1.11 Substances liquides dangereuses

**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ**  
conformément au Règlement (CE) n°  
1907/2006, tel que modifié par le  
règlement de la Commission (UE)  
2020/878



## **HB 006 5L TROPIC 5L Bidons plastique**

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 11.09.2024
2.0	27.04.2025	00000000050339 685	Date de la première version publiée: 11.09.2024

---

oxyde de propylène: Annexe 1.10 Substances  
cancérogènes, mutagènes ou toxiques pour la  
reproduction

REACH - Listes des substances extrêmement  
préoccupantes candidates en vue d'une  
autorisation (Article 59) : Non applicable

Ordonnance sur la protection contre les accidents majeurs  
Le seuil quantitatif selon l'ordonnance sur la  
protection contre les accidents majeurs (OPAM  
814.012) : Non applicable

Ordonnance sur la protection des eaux (OEaux 814.201)  
Classe de pollution de : Classe B  
l'eau

**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ**  
conformément au Règlement (CE) n°  
1907/2006, tel que modifié par le  
règlement de la Commission (UE)  
2020/878



## **HB 006 5L TROPIC 5L Bidons plastique**

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 11.09.2024
2.0	27.04.2025	00000000050339 685	Date de la première version publiée: 11.09.2024

---

Composés organiques volatils : Directive 2010/75/UE du Parlement européen et du Conseil du 24 novembre 2010 relative aux émissions industrielles (prévention et réduction intégrées de la pollution)

Contenu en composés organiques volatils (COV): 3,1 %

La loi sur les taxes d'incitation pour les composés organiques volatils (VCOV)

Contenu en composés organiques volatils (COV): 3,1 %

### **Autres réglementations:**

Article 4 alinéa 4 Ordonnance sur la protection des jeunes travailleurs (OLT 5, RS 822.115) et Article 1 lit. f Ordonnance du DEFR sur les travaux dangereux pour les jeunes (822.115.2) : Les jeunes en formation professionnelle initiale ne peuvent travailler avec ce produit (cette substance / cette préparation) que si cela est prévu dans l'ordonnance de formation professionnelle pour atteindre les buts de formation et que si les conditions du plan de formation et les limites d'âge applicables soient

**HB 006 5L TROPIC 5L Bidons  
plastique**

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 11.09.2024
2.0	27.04.2025	00000000050339 685	Date de la première version publiée: 11.09.2024

---

respectées. Les jeunes qui ne suivent pas de formation professionnelle initiale ne peuvent pas travailler avec ce produit (cette substance / cette préparation). Sont réputés jeunes gens les travailleurs des deux sexes âgés de moins de 18 ans.

Informations sur la Directive DecoPaint (2004/42/CE):

Sous-catégorie conformément à l'annexe IIB:

ne s'applique  
pas  
ne s'applique  
pas

Valeur limite pour la teneur max. en COV conformément à l'annexe IIB:

**15.2 Évaluation de la sécurité chimique**

L'évaluation pour une utilisation sûre a été réalisée pour le mélange et le résultat est documenté aux rubriques 7 et 8 de la FDS

---

**RUBRIQUE 16: Autres informations**

**Texte complet pour phrase H**

H225	:	Liquide et vapeurs très inflammables.
H301	:	Toxique en cas d'ingestion.
H302	:	Nocif en cas d'ingestion.
H311	:	Toxique par contact cutané.
H314	:	Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
H315	:	Provoque une irritation cutanée.

**HB 006 5L TROPIC 5L Bidons  
plastique**

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 11.09.2024
2.0	27.04.2025	00000000050339 685	Date de la première version publiée: 11.09.2024

---

H317	: Peut provoquer une allergie cutanée.
H318	: Provoque de graves lésions des yeux.
H330	: Mortel par inhalation.
H336	: Peut provoquer somnolence ou vertiges.
H400	: Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410	: Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

**Texte complet pour autres abréviations**

Acute Tox.	: Toxicité aiguë
Aquatic Acute	: Danger à court terme (aigu) pour le milieu aquatique
Aquatic Chronic	: Danger à long terme (chronique) pour le milieu aquatique
Eye Dam.	: Lésions oculaires graves
Flam. Liq.	: Liquides inflammables
Skin Corr.	: Corrosion cutanée
Skin Irrit.	: Irritation cutanée
Skin Sens.	: Sensibilisation cutanée
STOT SE	: Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique
CH SUVA	: Suisse. Valeurs limites d'exposition aux postes de travail
CH SUVA / VME	: valeur moyenne d'exposition

ADN - Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures; ADR - Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par la route; AICC - Inventaire australien des produits chimiques industriels; ASTM - Société américaine pour les essais de matériaux; bw - Poids corporel; CLP - Règlement relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances; règlement (CE) n° 1272/2008; CMR - Cancérogène, mutagène ou toxique pour la reproduction; DIN - Norme de l'Institut allemand de

**HB 006 5L TROPIC 5L Bidons  
plastique**

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 11.09.2024
2.0	27.04.2025	00000000050339 685	Date de la première version publiée: 11.09.2024

---

normalisation; DSL - Liste nationale des substances (Canada); ECHA - Agence européenne des produits chimiques; EC-Number - Numéro de Communauté européenne; ECx - Concentration associée à x % de réponse; ELx - Taux de charge associée à x % de réponse; EmS - Horaire d'urgence; ENCS - Substances chimiques existantes et substances nouvelles (Japon); ErCx - Concentration associée à une réponse de taux de croissance de x %; GHS - Système général harmonisé; GLP - Bonnes pratiques de laboratoire; IARC - Centre international de recherche sur le cancer; IATA - Association du transport aérien international; IBC - Code international pour la construction et l'équipement des navires transportant des produits chimiques dangereux en vrac; IC50 - Concentration inhibitrice demi maximale; ICAO - Organisation de l'aviation civile internationale; IECSC - Inventaire des substances chimiques existantes en Chine; IMDG - Marchandises dangereuses pour le transport maritime international; IMO - Organisation maritime internationale; ISHL - Sécurité industrielle et le droit de la santé (Japon); ISO - Organisation internationale de normalisation; KECI - Inventaire des produits chimiques coréens existants; LC50 - Concentration létale pour 50 % d'une population test; LD50 - Dose létale pour 50 % d'une population test (dose létale moyenne); MARPOL - Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires; n.o.s. - Non spécifié; NO(A)EC - Effet de concentration non observé (négatif); NO(A)EL - Effet non observé (nocif); NOELR - Taux de charge sans effet observé; NZIoC - Inventaire des produits chimiques en Nouvelle-Zélande; OECD - Organisation pour la coopération économique et le développement; OPPTS - Bureau de la sécurité chimique et prévention de la pollution; PBT - Persistant, bio-accumulable et toxique; PICCS - Inventaire des produits et substances chimiques aux Philippines; (Q)SAR - Relations structure-activité (quantitative); REACH - Règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil concernant l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et la restriction des produits chimiques; RID - Règlement concernant le transport international des marchandises dangereuses par chemin de fer; SADT - Température de décomposition auto-accélérée; SDS - Fiche de Données de Sécurité; SVHC - substance extrêmement préoccupante; TCSI - Inventaire des substances chimiques à Taiwan; TECI - Répertoire des produits chimiques existants en Thaïlande; TSCA - Loi sur le contrôle des substances toxiques (États-Unis); UN - Les Nations Unies; UNRTDG - Recommandations des Nations Unies relatives au transport des marchandises dangereuses; vPvB - Très persistant et très bioaccumulable

**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ**  
conformément au Règlement (CE) n°  
1907/2006, tel que modifié par le  
règlement de la Commission (UE)  
2020/878



## **HB 006 5L TROPIC 5L Bidons plastique**

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 11.09.2024
2.0	27.04.2025	000000000050339 685	Date de la première version publiée: 11.09.2024

---

### **Information supplémentaire**

Autres informations : Pour les systèmes multi-packs, se référer aux fiches de données de sécurité de chacun des composants  
Réservé aux utilisateurs professionnels.

### **Classification du mélange:**

Eye Dam. 1	H318
Skin Sens. 1	H317

### **Procédure de classification:**

Méthode de calcul
Méthode de calcul

Les informations contenues dans la présente fiche de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommé désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication.

CH / FR